

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DE L'OISE	Recommandations VIGIPIRATE à destination du grand public et des professionnels	Direction des sécurités Bureau de la défense et de la sécurité nationale
		Date : 06/11/2017

Sur décision du Premier ministre, et en application du nouveau plan VIGIPIRATE approuvé en Conseil de défense et de sécurité nationale le 30 novembre 2016, l'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « *sécurité renforcée-risque attentat* » depuis le 1^{er} décembre 2016.

Un document VIGIPIRATE public a été élaboré :

« Faire face ensemble » vigilance, prévention et protection face à la menace terroriste.

Ce document contribue au développement d'une culture de la sécurité au sein de la société.

Il vise à accroître la vigilance de la population et à l'impliquer davantage dans l'acquisition de bonnes réactions individuelles et collectives.



Les deux publics visés sont :

- la population dans son ensemble, avec des conseils de vigilance, de préparation et de réaction à des actions terroristes ;
- les responsables des sites accueillant du public, avec des conseils organisationnels pour préparer leur établissement à réagir face à une menace imminente ou à une attaque.

Le document public intitulé « Faire face ensemble », complète les documents de sensibilisation et de conseils déjà disponibles : affiches, vidéos, guides de bonnes pratiques. L'objectif recherché est d'élever la capacité de résilience de la société.

« Faire face ensemble » et les logos VIGIPIRATE sont hébergés sur l'espace RISQUES du portail du Gouvernement

<http://www.gouvernement.fr/risques/le-citoyen-au-coeur-du-nouveau-dispositif-vigipirate/>